

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
La Croix Blanche
63300 THIERS

Le 27 décembre 2016

Monsieur Sébastien SORIANO
Président de l'ARCEP
7, square Max Himans
75730 PARIS Cedex 15

Objet : cartographie

Nos références : LC0808

Monsieur le Président,

Suite à de nombreuses interpellations locales d'élus, de professionnels et d'administrés, il est indéniable qu'une trop grande majorité des territoires ruraux ne sont pas couverts par la téléphonie mobile et n'ont pas encore accès à la fibre optique, la rentabilité conditionnant la couverture des territoires concernés.

Or, à l'heure du presque tout numérique, ces carences pénalisent les personnes qui y sont confrontées.

Concernant la téléphonie mobile, et dans le cadre du programme « zones blanches - centres bourgs », seule la commune de Lachaux va bénéficier de l'implantation d'un relais dans le département du Puy-de-Dôme.

Cependant, force est de constater qu'il reste trop de zones blanches, certes plus en centre bourg. Cette absence de réseau pénalise non seulement les habitants de ces zones désertées par les différents opérateurs de téléphonie mobile mais fragilise également l'économie locale.

Ainsi, des territoires, très attractifs au niveau touristique, se voient délaissés au motif de l'inexistence du moindre signal téléphonique.

Il en est de même pour l'accès à Internet. Certes, le groupe Orange a mis en place un plan de déploiement de la fibre optique sur notre territoire. Cependant, trop de zones en sont encore exclues.

Facteur aggravant, des entreprises ont la fibre optique qui passe à proximité et ne peuvent pas avoir accès au très haut débit en l'absence de nœud de raccordement. Le constat a notamment été fait dans la ville de Thiers, pourtant fortement industrialisée.

Dans encore trop de nombreuses communes, ce service fait défaut. Or, nous savons pertinemment que cet aspect conditionne l'implantation de nouveaux foyers et de nouvelles entreprises.

Ainsi, cette fracture numérique accentue le sentiment d'isolement.

Si certains sites informatiques proposent des cartes permettant de consulter l'accès aux réseaux mobiles, il apparaît très nettement qu'elles sont plus généreuses que la réalité.

Au regard de ces éléments, **je souhaite connaître la cartographie précise des zones non desservies par les réseaux précités et relative au département du Puy-de-Dôme.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



les plus cordiaux.

André CHASSAIGNE